

COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél **04 72 76 01 05**

sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 5 février 2018

Président : Bernard COURRIER.

Membres: Alain BARBIER, Gilbert BENOIT, Gilbert BOUTEYRE, Jean-Michel GAY, Jean-Pierre HABARY, Marcel LAFFIN,

Sébastien Martin, Maurice MOURROZ, Jean-Claude QUIOT, René TOREND, Marcel WITTMANN.

Contacts téléphoniques: Bernard COURRIER 06 78 73 69 47



MESSAGE TRES IMPORTANT A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Depuis octobre 2016, les demandes de modifications de match s'effectuent par **FOOTCLUB**S entre les clubs et sont ensuite homologuées par la Commission Sportive et des Compétitions.

Attention, seules les demandes de modifications de match effectuées par FOOTCLUBS sont prises en compte.

Zone rouge: à compter du lundi 5 février 2018 à 16 h nous entrons dans la zone rouge pour les rencontres des 09, 10 et 11 février 2018. Vous ne pouvez faire aucun changement d'heure et de date de rencontre.

Zone orange: nous entrons dans la zone orange à compter du lundi 5 février 2018 à 16 h jusqu'au lundi 12 février 2018 à 16 h pour toutes les rencontres prévues les 16, 17 et 18 février 2018. Vous pouvez modifier la date et l'heure à condition d'avoir l'accord de votre adversaire.

Zone verte: vous êtes en zone verte pour les rencontres prévues les 23, 24 et 25 février 2018.



ATTESTATIONS D'ECLAIRAGE DES TERRAINS

Suite à une réunion initiée par Arsène Meyer président délégué du DLR en présence de Joseph Inzirillo président de la commission des règlements, Bernard Courrier président de la commission sportive et Alain Barbier vice-président de la commission sportive, il a été précisé et confirmé que selon l'article 17 alinéa 11 des règlements sportifs du DLR les clubs n'étant pas en règle vis-à-vis de l'éclairage de leur terrain se verront opposer un refus pour tous leurs matchs programmés en nocturne. D'autre part, en cas de doute sur la qualité d'éclairage d'un terrain, le DLR se réserve le droit d'envoyer un membre de la commission des terrains qui, assisté d'un représentant de la mairie et d'un membre du club, vérifiera la qualité de cet éclairage.



FORFAIT GENERAL

Séniors – D4 - ple B: UGA DECINES 2 forfait général.

Féminines U15 - D1 à 8 phase 1 - ple B : PAYS VIENNOIS forfait général.



FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Nous rappelons à tous les clubs que, conformément à l'article 22 des règlements sportifs du DLR, dans tous les cas la feuille de match (et son annexe éventuelle) doit être adressée au District par le club visité. Ceci reste valable lorsqu'une des deux équipes est forfait.

- Feuilles de matchs manquantes : Veterans Ple G 56474.1 19/01/2018 Pays Viennois Loire
- Les équipes recevantes des rencontres suivantes sont amendées de 20 Euros :

Futsal D1 53207.1 du 14/01/2018 – Vaulx en Velin- Mornant

- 1er rappel - Feuilles de matches à faire parvenir au District avant application de l'article 22.1 des règlements page 116 de l'annuaire :

COUPE DU RHONE SENIORS 58528.1 du 7/01/2018 St Martin en Haut – Belleville ST/J Ardiére





HOMOLOGATIONS DE TOURNOIS

550077 FC RIVE DROITE – U13 le 18/02/18 517825 O.RILLIEUX – U8 U9 le 10/02/18 U10 U11 le 11/02/18 582234 ASSOCIATION CHANDIEU-HEYRIEUX - U6 U7 le 10/02/18 581322 F. C. SUD OUEST 69 – U11 le 11/02/18 541604 O.DE BELLEROCHE – U9 U11 le 11/02/18 581322 FC SUD OUEST 69 – U9 le 10/02/18 U11 le 11/02/18